



La Garde partagée.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

CEST

SIMPLE ! IL Y A GARDE PARTAGÉE LORSQUE DEUX ENFANTS SONT GARDÉS PAR LE MÊME INTERVENANT. LES DEUX FAMILLES SE PARTAGENT FRAIS ET PRESTATION GARDE D'ENFANTS, EN ALTERNANCE DANS CHACUN DE LEURS DEUX DOMICILES.

LES

AVANTAGES DE FAIRE APPEL À NOTRE AGENCE SONT NOMBREUX :
NOUS GÉRON
L'ADMINISTRATIF, LE CONTRAT DE TRAVAIL, LA DURÉE DU TRAVAIL ET LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, L'ÉLABORATION DES CONGÉS PAYÉS, ORGANISATION DES JOURS FÉRIÉS, ORGANISATION DE LA PAIE ET TOUTES LES PROCÉDURES DE FIN DE CONTRAT.

POUR

QU'IL Y AIT GARDE PARTAGÉE, IL FAUT QUE DEUX FAMILLES DÉCIDENT ENSEMBLE ET SELON DES BASES COMMUNES DE :
RÉALISER UN CONTRAT DE SERVICES POUR BÉNÉFICIER DU MÊME INTERVENANT
VALIDER LE MÊME INTERVENANT À DOMICILE POUR FAIRE GARDER LEURS ENFANTS ; SE PARTAGER ET SE RÉPARTIR LE TEMPS DE GARDE ; SE PARTAGER ET SE RÉPARTIR LES FRAIS D'INTERVENTION ; METTRE EN PLACE LA GARDE DES ENFANTS EN ALTERNANCE CHEZ L'UN ET CHEZ L'AUTRE.

COMMENT PROCÉDER ?

IL

EST IMPORTANT DE BIEN COMMUNIQUER, ET DE S'ENTENDRE AVEC L'AUTRE FAMILLE SUR VOTRE MODE DE VIE FAMILIALE. VOUS DEVREZ ABORDER DES SUJETS COMME L'ALIMENTATION, L'ÉDUCATION, LA RELIGION, VOUS DEVEZ TROUVER UN TERRAIN D'ENTENTE. NOUS DÉFINIRONS ENSEMBLE LES PLANNINGS, LES CONGÉS, LA MISSION ET LE RÔLE DEL'INTERVENANT. CELUI-CI ASSURERA LA GARDE DES ENFANTS DES DEUX FAMILLES PAR ALTERNANCE CHEZ VOUS ET CHEZ L'AUTRE FAMILLE. VOUS AVEZ LE CONFORT DE LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE, L'AVANTAGE QUE LES ENFANTS SOCIABILISENT ET LE BUDGET PARTAGÉ!